



09/2026

NEGOCIATIONS EN CELDA

Le mercredi 23 septembre se sont déroulées trois réunions entre la Direction et les Organisations Syndicales Représentatives (OSR) de CELDA, concernant le Comité Social et Economique, les Négociations Annuelles Obligatoires et l'accord sur le télétravail.

➤ **Accord Comité Social et Économique (CSE) :**

Comme à chaque mandat, l'accord CSE est à renégocier entre partenaires sociaux. La Direction nous a indiqué que le fonctionnement actuel lui convenait, que ce soit sur le domaine économique, ou dans la gestion des Activités Sociales et Culturelles. Nous lui avons fait part de notre souhait de voir évoluer les Réclamations Individuelles et Collectives (RIC), et lui avons proposé, à la place de réponses écrites, la mise en place d'une réunion avec les directions concernées pour gérer au plus près les demandes.

➤ **Négociations Annuelles Obligatoires :**

La Direction a présenté le contexte économique, insistant sur la période trouble que nous traversons. Toutes les OSR ont porté le sujet principal, à savoir le pouvoir d'achat des salariés. Les OSR doivent remonter leurs demandes pour le 13 novembre, la prochaine réunion étant le 10 décembre.

➤ **Accord télétravail fonctions supports (FS) et réseau commercial :**

L'accord télétravail des FS arrivant à échéance, et le test dans le réseau ayant été concluant, la Direction a proposé aux OSR, de faire un seul accord télétravail. Les OSR ont donc fait des propositions qui permettent aujourd'hui d'envisager :

- Pour les Fonctions Supports : **8 jours/mois pour un temps plein**

Nombre de jours travaillés / semaine	Nombre de jours maximum de télétravail (forfait / mois)	Nombre de jours de présence hebdomadaire obligatoire
4,5	8	2,5
4	7	2
3,5	5	2
3	4	2
2,5	3	1,5

- Pour le réseau commercial : **2 jours/mois pour un temps plein**

Temps de travail (soit nombre de jours travaillés / semaine)	Nombre de jours de télétravail par an	Nombre de jours maximum de télétravail par mois	Nombre de jours de présence obligatoire par semaine
100% (soit 4,5 jours / semaine)	20	2	3,5
89,20% (soit 4 jours / semaine)	20	2	3
77,71% (soit 3,5 jours / semaine)	10	1	2,5

Les élus UNSA ont demandé de revoir les conditions d'éligibilité (taux de décroché et SED) pour plus d'équité. **La Direction y réfléchit !**

- Pour la BDR : **4 jours/mois pour un temps plein 5**
(à l'exception de ceux qui bénéficiaient de l'accord des FS et le conservent)

Temps de travail (soit nombre de jours travaillés / semaine)	Nombre de jours de télétravail par an	Nombre de jours maximum de télétravail par mois	Nombre de jours de présence obligatoire par semaine
100% (soit 4,5 jours / semaine)	40	4	2,5
89,20% (soit 4 jours / semaine)	40	4	2
77,71% (soit 3,5 jours / semaine)	20	2	2



Nos représentants : Véronique JEAN, Georges ZGAJNAR, Françoise JANNETTA, Mélodie TARDIVET, Eric ROUBY, Christine BRET, Stéphanie PARROT, Alexis GAREL, Cédric ROCHE, Corinne VILLA, Michel CHANNAC (photos)
(Sylvain GIGAND, Véronique BANIA, Sébastien DELARBRE)



celda@unsa-caisse-epargne.fr